



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

BASSIN
D'ARCACHON

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250313-2025031314-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

Jeudi 13 mars 2025

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL

Pouvoirs :

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
MR DAVID a donné POUVOIR à Mr FOULON

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE
Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, SEGURA, MARTINERIE

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2025031314 : TARIFS SPECTACLES ET PARTIES ID: 033-439504960-20250313-2025031314-DE

Comme le prévoient les statuts d'Arcachon Expansion le Conseil d'Administration doit fixer les tarifs de la culture :

SAISON CULTURELLE

Il convient donc de proposer les tarifs ci-dessous :

Catégories des spectacles	Plein Tarif	Tarif réduit*	Tarif Abonnés**	Tarif Jeunes/Partenaires/ Demandeur d'emploi ****	Tarif Galerie	<i>Tarif Arcachon Expansion***</i>
A	47 €	40 €	36 €	31 €	28 €	27 €
B	34 €	29 €	27 €	20 €	19 €	17 €
C	20 €	17 €	15 €	13 €	12 €	7 €
D	55 €	50 €	45 €	40 €	37 €	35 €

Si la jauge de 500 places n'est pas atteinte la veille d'un spectacle : 10 places seront proposées à titre gratuit au personnel d'Arcachon Expansion

Pour certains spectacles, compte tenu des coûts de production, un tarif « hors catégorie » pourra être appliquée :

Carré or : 79 € (262 places en parterre mise à la vente)

Cat 1 : 69 € (autre parterre 409 places)

Cat 2 : 59 € (balcon + galerie : 230 places)

Soit : 901 places à commercialiser

Invitations associées au tarif « hors catégorie »

12 invitations pour la Mairie d'Arcachon

10 invitations pour la production

6 invitations pour les services Protocole/presse

6 invitations pour les professionnels du spectacle (producteurs, directeurs de salles de spectacles...)

10 invitations pour les partenaires

***Conditions d'application des tarifs Réduits :**

Il est accordé (**sur justificatif**) :

- Aux Comités d'Entreprise, d'œuvres Sociales et/ou groupes (achat de 10 places par spectacle)
- Places situées au balcon
- Aux abonnés des théâtres Partenaires
- Adhérents de l'Utlarc, de Bénévol'Arc, CUA et de l'AIA
- Professionnels du spectacle
- Places en Strapontin au parterre
- Lors de la création d'un Tarif promotionnel dernière minute
- Etudiants de plus de 26 ans

****Conditions d'application des tarifs Abonnés :**

Les abonnés détenteurs de la carte Arcachon Culture bénéficient de ce tarif

Les abonnés peuvent à tout moment, acheter des billets supplémentaires à leur abonnement en bénéficiant de ce tarif.

Rappel pour s'abonner, la personne doit choisir au minimum 4 spectacles différents dans la programmation, tout en prenant garde de sélectionner au moins un spectacle de catégorie B et un de catégorie C.

La somme à régler correspond au tarif « abonné » multiplié par le nombre de spectacles

Tout le long de la saison, les spectateurs abonnés au théâtre Olympia et ceux de la Salle Le Miroir bénéficieront du tarif abonné dans les deux lieux (sous réserve des places disponibles)

Une convention fixe les conditions de ce nouveau partenariat

La « Carte » Arcachon Culture

Valable pour toute la saison, elle est obligatoire pour bénéficier des tarifs d'abonnement.

Elle permet de bénéficier de plusieurs avantages :

- Recevoir les informations de la présentation saison
- Accéder à l'ouverture anticipée de la période d'abonnement,
- Être invité aux rencontres autour de la danse, du théâtre et de la musique,
- Bénéficier d'une place gratuite sur un spectacle de catégorie C pendant la Saison (hors passeports danse et cirque) en fonction des places disponibles

Tarif Carte Arcachon Culture : 20 €

*****Tarif ARCACHON EXPANSION :**

Bénéficiaires :

- L'Office de Tourisme lors de commercialisation d'un produit packagé comprenant un spectacle.
- Le Palais des Congrès proposant aux organisateurs de congrès et séminaires des spectacles lors de leur venue à Arcachon.
- Aux salariés d'Arcachon Expansion dans la limite de 2 places maximum par spectacle.

****** Le Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi** est accordé :

- Aux personnes de moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité,
- Aux partenaires conventionnés avec le théâtre Olympia
- Aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois et carte d'identité
- Achat de place en strapontin au balcon
- Lors de la création d'un Tarif promotionnel dernière minute

Tarif ville d'Arcachon :

Dans le cas où la ville d'Arcachon souhaite acheter des places de spectacle au théâtre l'Olympia, les places seront facturées au « tarif réduit » sans condition de minima de nombre de personne sous réserve de disponibilité. Ce tarif pourra être appliqué à l'unité.

Tarif Club Jazz (concerts à 19h):

Concert Bar Arlequin Tarif unique: 10€

Tarifs scolaires (établissement artistique, culturel, social, éducatif) :

Le tarif Hors temps scolaire

1 spectacle : 9 € / élève ou professeur (groupe d'élève avec réservation faite par L'établissement scolaire)

Le tarif en temps scolaire

Collèges et Lycées :	6 € / élève
Maternelles et Primaires :	5 € / élève
Ecole Hors Arcachon :	6 € / élève

Accompagnateur en temps scolaire : 1 place gratuite par groupe de 10 élèves assistant à une même représentation.

➤ **Invitations Partenariats Saison Culturelle et soirées Cadences au Théâtre Olympia (par spectacle)** :

Mairie : **35** invitations sur la Saison Culturelle et soirées Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.

Protocole et Presse : **10** sur la Saison Culturelle et soirées Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.

Professionnels : **12** invitations sur la Saison Culturelle et soirées Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.

(On entend par professionnels les Directeurs de Théâtre, les Organismes subventionnant Arcachon Expansion Service Culture et les dirigeants de Compagnies ou partenaires privés)

Sociétés de perception de droits d'auteurs : **2** invitations

Production : invitations conformément aux contrats.

Source des Abatilles : **4** invitations sur la Saison Culturelle et soirée Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.

Renault Côte d'Argent : **3** invitations sur la Saison Culturelle et soirée Cadences au Théâtre Olympia par spectacle.

PARTENARIAT FESTIVAL « BAZAR DE MOMES »

Le Théâtre Olympia est partenaire du Festival « Bazar de Mômes » organisé par La Caravelle, Centre culturel de Marcheprime.

Un tarif spécifique à ce festival doit être appliqué : Montant allant de 6€ pour le tarif jeune à 20€ pour le tarif Plein

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE

L'édition 2026 se déroulera courant avril.

Vente des billets à l'unité : voir grille des tarifs de la saison

Comme lors des éditions précédentes, il sera possible d'acheter des **Passeports** pour l'ensemble des concerts aux tarifs unitaires suivantes :

Passeport Plein tarif (prix unitaire) :

- 6 concerts : Tarif B : 25€ / Tarif A : 34€
- 5 concerts : Tarif B : 26€ / Tarif A : 35€
- 4 concerts : Tarif B : 27€ / Tarif A : 36€

Passeport pour les abonnés du théâtre Olympia

- 6 concerts : Tarif B : 22€ / Tarif A : 29€
- 5 concerts : Tarif B : 23€ / Tarif A : 30€
- 4 concerts : Tarif B : 24€ / Tarif A : 31€

ARCACHON JAZZ FESTIVAL

Vente des billets à l'unité :

Grande salle : Tarif B de la grille de tarifs de la saison

Arlequin : Tarif unique à 20€

Un tarif réduit sera appliqué pour les spectacles qui se dérouleront dans la Grande Salle du Théâtre Olympia à 20h45 pour : Jazz Hot Club Bassin d'Arcachon et Action Jazz

Passeport Arcachon Jazz Festival

	Plein Tarif	Tarif Réduit*	Tarif Abonnés**
Passeport Grand Salle			
3 soirs	93€	84 €	78 €
Passeport Arlequin et Grand Salle			
2 soirs	106€	94€	90€
3 soirs	150€	135€	129 €

PASSEPORT DANSE-CIRQUE

Le Passeport Danse-Cirque permet de bénéficier d'un tarif spécial sur les spectacles de danse et cirque programmés sur la saison.

Le client choisira au moins 4 spectacles avec l'obligation d'en prendre minimum 1 en catégorie C et devra faire l'acquisition de la carte Arcachon Culture :

Catégories des spectacles	Tarif abonnés	Tarif abonnés réduit*	Tarif abonnés Jeunes/Partenaires/Demandeur d'emploi ****
A	34 €	29 €	22 €
B	24 €	19 €	15 €
C	14 €	12 €	10 €
D	42 €	39€	36€

DEMANDE DE MISE EN VENTE BILLETTERIE AU THEATRE OLYMPIA POUR LE COMPTE DE PRESTATAIRES EXTERIEURS :

Service proposé par notre service billetterie :

- Edition de billets issus de notre logiciel informatique « SIRIUS »
- Les billets reprennent les mentions principales de la manifestation
- Vente des places selon un quota attribué au préalable au Théâtre Olympia
- Une commission pour les frais générés a été fixée au montant suivant :

Prix du billet	Montant de la commission (à inclure au prix du billet)
Inférieur à 15€	1.00€ par billet vendu
De 15 à 25€	1.50€ par billet vendu
Supérieur à 25€	2.00€ par billet vendu

Selon négociation, un tarif exonéré de commission peut être appliqué à certaines productions partenaires.

Dans tous les cas, une convention sera établie entre les 2 parties concernées

PLAGE AUX ECRIVAINS – 3 AU 4 MAI 2025 :

Partenariat avec La librairie Générale

ARCACHON EXPANSION mettra à disposition de la Librairie Générale un espace de vente.

Tarif : 1 000 € HT pour la durée de la manifestation

ARCACHON EXPANSION prendra en charge les frais de voyage, d'hébergement et de restauration pour des repas complets midi et soir dès l'arrivée au départ de l'ensemble d'invités.

Partenariat UBA :

Dans le cadre du partenariat avec l'UBA et conformément à la convention qui sera signée pour la Plage aux écrivains :

Places gratuites aux représentations du théâtre Olympia pour le montant de la valorisation de la prestation de l'UBA lors de la manifestation.

TARIFS FESTIVAL CADENCES

	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
Spectacles Grandes soirées : - Théâtre Olympia-Arcachon -Espace Culturel-Biganos - Théâtre Cravey-La Teste Le Miroir- Gujan Mestras	38€	28€	12€
Opéra de Bordeaux	40€	30€	20€
- Pôle culturel L'Ekla - Le Teich- _ Espace Querendeau – Saint Jean d'Illac	10€	6€	6€
- Théâtre de la mer - Arcachon	10€		7€

➤ Pass

	Tarif plein	Tarif réduit*	Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
8 spectacles	240€	198€	80€
6 spectacles (hors Opéra de Bordeaux)	198€	150€	66€
6 spectacles (dont Opéra de Bordeaux)	200€	155€	66€
4 spectacles (hors Bordeaux)	140€	104€	40€
4 spectacles (dont Bordeaux)	140€	108€	40€

Le Pass 8 spectacles donne droit à deux spectacles gratuits au Théâtre de la Mer

Le Pass 6 spectacles donne droit à un spectacle gratuit au Théâtre de la Mer

➤ Pass Théâtre de la Mer

	Tarif Plein	Tarif réduit*/Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi*** /école de danse
10 spectacles	70 €	50 €
5 spectacles	35€	25€

***Conditions d'application des tarifs Réduits :**

Il est accordé (**sur justificatif**) :

- Aux Comités d'Entreprise et d'œuvres Sociales
 - Groupes (achat de 10 places par spectacle)
 - Places situées au balcon
 - Abonnés saison culturelle 2025-2026
 - Adhérents de l'Utlarc, de Bénévol'Arc et de l'AIA, CUA
 - Professionnels du spectacle
 - Etudiants de plus de 26 ans
 - Abonnés théâtres partenaires (selon un quota de places disponibles)
 - Place strapontin Parterre
 - Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute
- ***** Le Tarif Jeunes/ Partenaires/ Demandeur d'emploi** Aux personnes de moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité,
- Aux partenaires conventionnés avec le théâtre Olympia
 - Aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois et d'une Carte d'identité
 - Achat de place en Strapontin au balcon
 - Lors d'accord promotionnel avec la société de production en dernière minute

➤ PARTENARIAT LYCEE CONDORCET

A l'occasion du festival Cadences, des élèves du lycée Condorcet interviendront dans le cadre de leurs travaux pratiques conformément à la convention qui est établie entre les deux parties chaque année. Leur présence sera rémunérée à hauteur de 9€/élève et par heure sur présentation d'une facture du lycée. Les jours et nombre d'heures seront définis ultérieurement.

➤ PARTENARIAT BASE MILITAIRE DE CAZAUX, ASSOCIATION CERCLE UNIVERSITAIRE

Le Tarif réduit sera accordé aux membres de ces deux partenaires pour les spectacles du Festival Cadences et la programmation de la Saison Culturelle sur présentation de leur carte adhèrent ou sur une liste fournie par les partenaires.

➤ PARTENARIAT AVEC LE CASINO D'ARCACHON

Arcachon Expansion mettra à disposition 4 places gratuites pour les spectacles en soirée au Théâtre Olympia durant le Festival Cadences 2025. En contrepartie le Casino d'Arcachon s'engage à accueillir dans ses locaux les partenaires des soirées du Festival Cadences 2025 selon les besoins de la programmation du Festival.

➤ PARTENARIAT RENAULT COTE D'ARGENT

La société Renault Côte d'Argent Auto s'engage à mettre à disposition :

- un véhicule pour les déplacements du directeur du théâtre Olympia pour une durée d'un an
- des véhicules pour répondre aux besoins de déplacements d'Arcachon Culture en fonction de la programmation annuelle.

En contrepartie Arcachon Expansion s'engage à :

- Apposer le logo de la société sur les supports de communication de la Saison Culturelle du théâtre Olympia 2025-2026.
- Mettre à disposition de la société Renault Côte d'Argent Auto 3 places à titre gracieux pour chacune de représentations de la Saison 2025-2026 du théâtre Olympia

➤ PARTENARIATS FESTIVAL CADENCES

Partenaires Entreprises Privées

Formule accessible (40 billets minimum) pour un montant forfaitaire de 30€ par billet de spectacle vendu.

La formule comprend :

- Choix du spectacle du Festival Cadences (date fixée par convention)
- Logo de l'entreprise sur plaquette du festival
- Accueil personnalisé avec réception

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

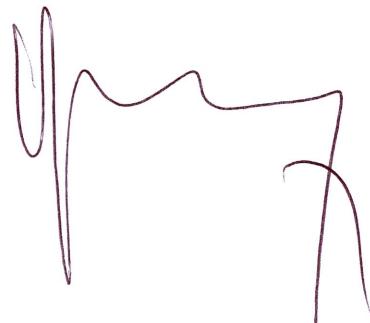
- APPROUVER les tarifs et les partenariats tels que présentés
- AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération
- AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°14 concernant les tarifs Olympia et partenariats culture

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 13 mars 2025
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion



**CONVENTION ENTRE
LA LIBRAIRIE GENERALE d'ARCACHON
& ARCACHON EXPANSION**
Dans le cadre de la Plage aux Écrivains
Samedi 3 et dimanche 4 mai 2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250313-2025031314-DE



Entre les soussignes :

ARCACHON EXPANSION

6 Boulevard Veyrier Montagnères BP 151 33120 Arcachon

La Régie **ARCACHON EXPANSION**, représentée par **Madame Frédérique DUGENY**, en sa qualité de Directrice Générale et en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la régie en date du 15 décembre 2020 et **Monsieur Benoît DISSAUX**, Directeur de la Culture et du Théâtre Olympia scène conventionnée d'Intérêt National

Téléphone : 05 56 22 47 36 **N° Siret** : 439 504 960000 14 **N° Licences** : PLATESV-D-2021-003795/
PLATESV-D-2021-003282 / PLATESV-D-2021-003283

*Ci-après dénommé : **Arcachon Expansion**,
D'une part,*

Et :

LA LIBRAIRIE GENERALE

49 cours Lamarque de Plaisance - 33120 Arcachon, représentée par **Madame Anne Giraudeau**

Téléphone : 05 56 83 53 32 - **Fax** : 05 56 83 20 53

N° au registre du commerce: RC Bordeaux B 342 893 518 / **Siret**: 342 893 518 00015

N° intracommunautaire: FR 28 342 893 518 000 15 / **Code APE**: 4761Z

*Ci-après dénommé : **La Librairie Générale**,
D'autre part,*

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

Arcachon Expansion, dans le cadre de sa manifestation littéraire « **LA PLAGE AUX ECRIVAINS** » le **samedi 3 et dimanche 4 mai 2025**, mettra à la disposition de **La Librairie Générale** un espace de vente des ouvrages sur le site même de la manifestation, sur la plage du centre-ville d'Arcachon, boulevard Veyrier-Montagnères. Cette mise à disposition se fera à partir du vendredi 2 mai jusqu'au lundi 5 mai au matin.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS D'ARCACHON EXPANSION

Arcachon Expansion

- assurera l'installation de **La Librairie Générale** sur le site de la « **PLAGE AUX ECRIVAINS** »
- assurera la communication promouvant la vente de livres des auteurs présentés par **La Librairie Générale**,
- prendra en charge pendant la manifestation les 2 repas de midi pour 2 personnes de **La Librairie Générale**.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA LIBRAIRIE

La Librairie s'engage

- à prévoir tout l'équipement informatique et le TPE pour assurer la vente des livres,
- le transport aller et retour des livres vers le site de la Plage aux écrivains
- à verser après la manifestation à **Arcachon Expansion**, la somme de **mille euros HT** (1 000€ HT) pour l'occupation de l'espace dédié à la vente des livres des auteurs, durant toute la manifestation.

Fait à Arcachon, en 2 exemplaires, le 24 février 2025

Pour La Librairie Générale
Anne Giraudeau

Pour Arcachon Expansion
Benoit Dissaux

Frédérique Dugény

CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre UBA
Et ARCACHON EXPANSION
Pour la Plage aux Ecrivains 2025
dimanche 04 mai 2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 033-439504960-20250313-2025031314-DE



Entre les Soussignés :

ARCACHON EXPANSION Palais des Congrès – Bld Veyrier Montagnères, 33120 ARCACHON

N° Siret : 439 504 960 000 14 / Code APE : 9004 Z

TVA intra communautaire : FR 034-395-049-60

E-mail : david.rodrigo@arcachon.com

Téléphone : 05.56.22.01.17

Représenté par : **Madame Frédérique DUGÉNY**, Directrice Générale d'Arcachon Expansion & **M. Benoît DISSAUX**, Directeur de la Culture & du Théâtre Olympia scène conventionnée d'Intérêt National

Ci-après après dénommé « **ARCACHON EXPANSION** »

ET

UNION DES BATELIERS ARCACHONNAIS, domicilié 76, Boulevard de la Plage, 33120 Arcachon

Téléphone : 05 57 72 28 28

Ci-après après dénommé « **UBA** »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Arcachon Expansion organise du 3 au 4 mai 2025, une manifestation littéraire intitulée « La Plage aux Ecrivains » dont l'objectif est l'accueil de personnalités littéraires de premier plan.

L'UBA apporte son concours avec une mise en place d'un échange de marchandise. Une convention de partenariat est par conséquent conclue entre Arcachon Expansion et l'UBA afin de déterminer les apports de chacun.

ARTICLE 1

L'UBA s'engage à mettre à disposition d'Arcachon Expansion le bateau « Green boat » défini ci-dessous en contrepartie de l'engagement d'Arcachon Expansion d'apposer le logo de l'UBA sur la campagne de communication de la manifestation et d'une mise à disposition des places au théâtre Olympia d'Arcachon :

Apport UBA :

- Bateau Green boat avec le programme Tour Ile aux Oiseaux (2h) départ Arcachon pour un maximum de 49 personnes
- SOIT TTC D'ECHANGE MARCHANISSE : 1030 € - facture d'échange marchandise

Apport Arcachon Expansion :

- Oriflamme publicitaire (fournie par l'UBA)
- Logo apposé dans la page Internet dédié à la Plage aux Ecrivains www.arcachon.com
- Logo sur tout support numérique de la manifestation
- Dossier de presse
- Telmail
- Signalétique en ville
- SOIT TTC D'ECHANGE MARCHANISSE : 630 €- facture d'échange marchandise

-Places de spectacles pour la saison 2025-2026 du Théâtre Olympia d'une valeur de 400€TTC. Les places de votre choix devront être retirées au plus tard le 31 aout 2025.

SOIT TTC D'ECHANGE MARCHANISSE : 400 €- facture d'échange marchandise

ARTICLE 2

Les deux signataires s'engagent à assurer la réalisation des interventions définies à l'article 1.

Dans le cadre de cet accord, les parties reconnaissent que les prestations échangées par elles sont d'un montant équivalent, qu'elles s'engagent à facturer mutuellement en ECHANGE MACHARDISE.

La facture d'échange marcahnse est à établir a :

UNION DES BATELIERS ARCACHONNAIS - 76, Boulevard de la Plage, 33120 Arcachon

ARTICLE 3**Résiliation de la présente convention**

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée 7 jours, au moins, avant le terme souhaité. En cas de manquement de la part des signataires à leurs obligations, notamment en cas de non-respect des stipulations de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée, sans indemnité, par décision motivée, après mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant une durée de 7 jours et après que cette dernière ait été mise en mesure de présenter ses observations.

ARTICLE 4**Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties ès qualité élisent domicile aux adresses mentionnées en tête des présentes.

ARTICLE 5**Contentieux**

En cas de litige, les parties privilégieront la recherche d'une solution amiable. Toutes les notifications et significations seront réputées régulièrement faites aux domiciles élus. A défaut de solution amiable, les parties se tourneront vers le Tribunal Administratif de BORDEAUX (9, Rue Tastet - CS 21490 - 33063 BORDEAUX CEDEX).

ARTICLE 6**Enregistrement**

La présente convention est dispensée de la formalité d'enregistrement.

Fait à Arcachon, en 2 exemplaires, le 24 février 2025

UBA

Benoît DISSAUX

Frédérique DUGÉNY

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Régie ARCACHON EXPANSION, représentée par Madame Frédérique DUGENY, en sa qualité de Directrice Générale et en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la régie en date du 15 décembre 2020

Ci-après dénommé « **ARCACHON EXPANSION** »,

D'une part,

ET

Le société Renault Côte d'Argent (Elide Autos) représentée par Monsieur Jacques BELLEC en qualité de Président Directeur Général

Ci-après dénommé « **LA SOCIETE RENAULT COTE D'ARGENT** »,

D'autre part,

Considérant

Que par délibération du conseil municipal de la ville d'Arcachon en date du 18 octobre 2001, il a été créée une régie municipale industrielle et commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée Arcachon Expansion ;

Que par délibération du 20 décembre 2005, le Conseil Municipal de la Ville d'Arcachon a approuvé le principe de l'extension des compétences d'Arcachon Expansion et, par suite la modification de ses statuts ;

Qu'au titre de ces nouvelles compétences figure désormais, outre la gestion du service public municipal de l'animation de la Ville d'Arcachon telles que les fêtes traditionnelles, les évènements à caractère commercial et plus généralement les actions d'animation touristiques et économiques du centre ville et des différents quartiers d'Arcachon, la gestion du service public local de la Culture, avec la programmation et la diffusion de spectacles et manifestations, le développement des pratiques culturelles, artistiques et de loisirs, l'éveil à la citoyenneté, à travers des ateliers et des stages et la gestion du Théâtre de l'Olympia ;

Que la société Renault Côte d'Argent Auto souhaite s'investir dans l'activité culturelle arcachonnaise et réaliser dans le même temps des opérations lui permettant le développement de son activité commerciale.

CECI EXPOSÉ, IL est convenu ce qu'

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat et la répartition des apports entre les parties.

1. Objet

Arcachon Expansion et la société Renault Côte d'Argent Auto décident, par la présente convention, de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens respectifs pour développer un partenariat sur une année.

2. Obligations de la SOCIETE RENAULT COTE D'ARGENT AUTO

- A. La société Renault Côte d'Argent Auto s'engage à mettre à disposition un véhicule dont l'utilisation sera faite par le directeur du théâtre Olympia pour une durée d'un an et des véhicules pour les déplacements dus aux activités d'Arcachon Culture et sur les événements culturels organisés toute l'année.

Le montant global de cette mise à disposition est estimée à : 5 000€

3. Obligations d'ARCACHON EXPANSION

En contrepartie de ce qui précède Arcachon Expansion offrira à La société Renault Côte d'Argent Auto les prestations suivantes :

A. Programmation de la Saison 2025-2026 :

- Le logo de la société apparaîtra sur les supports de communication de la Saison culturelle du théâtre Olympia 2025-2026.
- Arcachon Expansion mettra à disposition de la société Renault Côte d'Argent Auto 3 places pour chacune de représentations de la Saison 2025-2026 du théâtre Olympia

Le montant global de la contrepartie d'Arcachon Expansion est estimée à : 5 000€

4. ASSURANCES

La société Renault Côte d'Argent Auto et Arcachon Expansion devront souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, pour toute la durée de la présente convention, un ou plusieurs contrats d'assurance les garantissant contre l'ensemble des risques potentiels pouvant survenir à l'occasion de l'exercice de leurs compétences et missions respectives, dévolues par la présente convention.

5. CONTROLE

Un contrôle de la mise en œuvre et du suivi de la présente convention pourra, en tant que de besoin, être effectué par la société Renault Côte d'Argent Auto ou Arcachon Expansion.

6. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période allant du 01 juin 2025 au 31 mai 2026.

Les différentes actions donneront lieu à une évaluation de la part des deux parties qui décideront à la fin de la convention de la reconduire dans sa totalité ou en partie. Les deux parties pourront également choisir de renforcer leur partenariat.

7. CONTENTIEUX

En cas de litige, La société Renault Côte d'Argent Auto et Arcachon Expansion privilégieront la recherche d'une solution amiable.

Toutes les notifications et significations seront réputées régulièrement faites aux domiciles élus ou mentionnés en tête des présentes.

8. AVENANTS

En cas de besoin, La société Renault Côte d'Argent Auto et Arcachon Expansion pourront convenir de modifier la présente convention par voie d'avenant.

9. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties ès qualité élisent domicile aux adresses suivantes:

Madame la Directrice Générale d'ARCACHON EXPANSION

MAAT
Esplanade George Pompidou
22, avenue du général Leclerc 33120 Arcachon

Monsieur le Président Directeur Général de la société Renault Côte d'Argent Auto

180 avenue de l'Europe 33260 LA TESTE DE BUCH

10. ENREGISTREMENT

La présente convention est dispensée de la formalité d'enregistrement.

Fait à ARCACHON, en 2 exemplaires, le 03/03/2025

Madame DUGENY

Directrice Générale

Arcachon Expansion

Monsieur BELLEC

Président Directeur Général

Renault Côte d'Argent Auto